

AFT Brabant - INTERCLUBS 2019

Recommandations pour les Capitaines d'Equipe

1. Préambule.

La seule ambition de ce document restera de fournir une synthèse au Capitaine Equipes Interclubs en lui fournissant un résumé chronologique des différentes tâches de sa mission.

Se référer au Règlement des Interclubs publié dans l'Officiel AFT pour information complémentaire.

2. Composition d'équipe.

Celle-ci sera encodée dans Webclub par le capitaine, au plus tard 15 minutes avant le début de la rencontre.

Ceci est obligatoire. Le non-respect de ce point du règlement entraînera la première fois un avertissement et par la suite une amende de 25€.

- a. Le capitaine a le loisir d'occulter, ou non, cette composition jusqu'au début de la rencontre. Ne pas oublier de la débloquent avant de se rendre au club qui accueille la rencontre. En cas d'oubli, la première fois un avertissement, ensuite une amende de 25€ sera d'application.

A ce propos, les capitaines demanderont à leur secrétaire de leur donner accès au programme interclubs dans Webclub.

- b. Il aura sur lui une copie papier de la feuille de composition d'équipe qu'il signera et datera.

3. Début de la rencontre

- a. Le capitaine insistera auprès de ses joueurs pour que ceux-ci se présentent à l'heure (respect de l'adversaire, risque d'amendes et de sanctions).

Le nombre de joueurs suffisants pour pouvoir gagner la rencontre doivent être présents 15 minutes avant le début de la rencontre (4 en messieurs, 3 dans les autres équipes, 2 chez les jeunes).

- b. Dès son arrivée sur le site de la rencontre, le capitaine s'adressera au responsable interclubs afin de lui présenter la composition définitive de son équipe.

Celle-ci peut être différente de celle qui serait déjà encodée. Dans ce cas il demandera au responsable de rectifier la composition de son équipe.

- c. Si pour une raison particulière et justifiée, le capitaine n'a pas introduit préalablement sa composition d'équipe dans Webclub, il devra remettre au responsable interclubs sa composition manuscrite sur la feuille de « composition d'équipe », prévue à ce sujet (Annexe 1 des règlements).

Toute autre forme de présentation ne devrait pas être acceptée par le responsable interclubs qui ferait un rapport, accompagné de la preuve, à ce sujet.

- d. Dès le moment où le responsable, après vérification, accepte la composition d'équipe, l'ordre des joueurs sera définitif et ne pourra plus être modifié. Les capitaines seront obligés de faire jouer leurs joueurs dans l'ordre mentionné sur la feuille de composition d'équipes encodée dans Webclub.

4. Plusieurs rencontres

Si le club visité reçoit plusieurs rencontres le même jour et que ce club est obligé de faire jouer ces rencontres sur surfaces différentes ou à l'extérieur et à l'intérieur, le capitaine veillera à ce que le responsable interclubs organise un tirage au sort entre les différentes équipes, en présence de tous les capitaines concernés, afin de déterminer qui joue où.

Ce tirage au sort ne concerne pas les équipes nationales.

5. Pendant le rencontre

- a. Si le capitaine participe à la rencontre, il désignera son remplaçant. Le nom de ce dernier sera inscrit sur la feuille de résultats, rubrique « horaires et capitaines ».
- b. Le capitaine veillera au bon comportement de ses joueurs sur le terrain.

Si, pour une raison justifiée, il estime que son équipe ou un de ses joueurs subit un préjudice, et qu'il souhaite déposer une plainte, il demandera au responsable de noter ses griefs, immédiatement, sur la feuille de résultats. Le responsable ne peut pas refuser cette demande.

Une fois son rapport enregistré, il demandera au responsable de lui remettre une copie papier signée par celui-ci.

- c. A l'heure convenue entre les deux capitaines et le responsable interclubs, il remettra la composition définitive de ses doubles.

6. Fin de la rencontre

- a. A la fin de la rencontre, tous les résultats étant encodés, il demandera au responsable interclubs, une copie papier de la feuille de résultats pour vérifier l'exactitude de celle-ci.
- b. Il en profitera, le cas échéant, d'y inscrire ses réserves et remarques, qu'il fera contresigner par le capitaine adverse et le responsable interclubs. Il veillera à ce que les trois parties en reçoivent une copie.
- c. Si les deux capitaines marquent leur accord sur l'exactitude des écrits sur la feuille de résultats, le responsable Interclubs les invitera à signer électroniquement celle-ci pour clôture définitive de la rencontre.

Remarque : si le responsable interclubs déclare qu'il n'est pas possible de clôturer la feuille de résultats (absence de PC, panne de PC), il demandera la copie papier de celle-ci, contresignée par les trois personnes concernées, et en avisera (par mail ou par Fax), la commission des interclubs (le lendemain avant 12.00Hr).